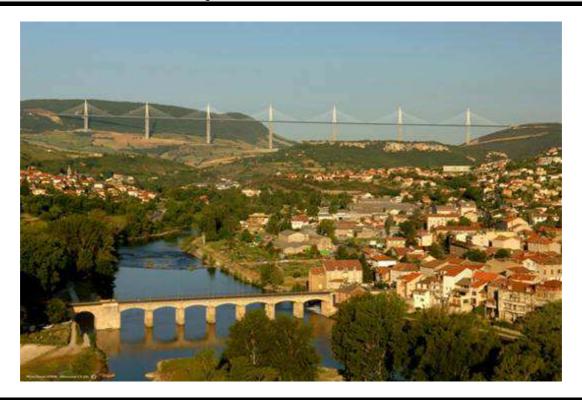
## CHAMPIONNATS NATIONALE 2 ETÉ

## PISCINE MUNICIPALE

(BASSIN OLYMPIQUE HOMOLOGUE - CHRONOMETRAGE AUTOMATIQUE)

MILLAU - 10, 11 ET 12 JUILLET 2015



## PLAQUETTE DE PRESENTATION ET D'INFORMATION



#### **ORGANISATION:**

**SO MILLAU** 

**COMITE MIDI-PYRENEES DE N**ATATION







































































































## **REMERCIEMENTS**

Le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation et le SO Millau Natation remercient toutes celles et tous ceux qui contribuent au succès de cette rencontre.

## **Les Collectivités Territoriales**









## **Les Partenaires Institutionnels**









## **Les Sponsors**



















































































## Les Bénévoles

Le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation et le SO Millau Natation adressent tous leurs encouragements sportifs aux compétiteurs et à leurs entraîneurs. Très bon séjour à toutes et tous.

















# ORGANISATION, REGLEMENT ET DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation et le SO Millau Natation organisent les Championnats Nationale 2 Eté à la Piscine Municipale de Millau, les 10, 11 et 12 juillet 2015.

#### Piscine:

• Piscine Municipale, Rue de la Prise d'Eau – 12 100 Millau

## Type de bassin:

• 50 m, 8 couloirs, chronométrage électronique avec afficheur 8 couloirs (bassin homologué).

#### **Contacts:**

• Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation

Bâtiment B - BAL 37, 72 Rue Riquet

31 000 Toulouse

Tél: 05-61-62-61-92 Fax: 09-70-61-12-73

e-mail : engagements@mpffn.fr Site web : midipyrenees.ffnatation.fr

SO Millau Natation

12 Rue de la Prise d'Eau

12 100 MILLAU

Tél: 05-65-60-34-92

e-mail: millau.natation@hotmail.fr

Site web: millaunatation.fr

### Accès :

• Train: gare SNCF Millau

 Route: D911, D992, entrer dans Millau puis suivre direction Aguessac, Séverac le Château.

Totalement inédits dans le programme sportif de l'olympiade Rio de Janeiro (2013-2016), les championnats de Nationale 2 d'été, disputés sur chaque territoire interrégional, ont pour objectif de qualifier directement un contingent complémentaire de nageuses et nageurs aux championnats de France 15 ans et moins et aux championnats de France cadets et critérium national 16 ans et plus.

### **CONTENU DU PROGRAMME**

Le programme ne contient que des épreuves individuelles :

• Nage libre : 50 m, 100 m, 200 m, 400 m, 800 m et 1500 m

Dos, Brasse et Papillon : 50 m, 100 m, 200 m

• 4 Nages : 200 m et 400 m

















Séries et finales A, B et C pour tous les 50 m 100 m, 200 m et 400 m. la Finale C est protégée et réservée pour les minimes (14-15 ans) non retenus aux finales A et B. À l'instar de la finale C, une finale D réservée aux minimes (14-15 ans) pourra être organisée.

Pour les 800 m et 1500 m : classement au temps (séries lentes le matin et série rapide l'après-midi).

## JURY

Chaque club devra fournir 1 officiel pour 3 à 10 nageurs engagés et 2 officiels au-delà de 10. Un officiel en surnombre dans un club peut officier pour un autre. En cas de manquement le club sera pénalisé de 100 € par réunion.

## **M**ODE DE QUALIFICATION

Cette compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Les nageurs des séries nationales ne sont pas autorisés à participer, à l'exception des minimes 1<sup>ère</sup> année. Ceux-ci pourront participer à l'ensemble des épreuves de leur choix et accéder aux différentes finales. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive.

## ■ Nageurs qualifiés à partir des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m

Sont autorisés à participer, les nageurs 14 ans et plus ayant réalisé lors des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m une performance correspondant à la grille de qualification « N2 25 m » de leur année d'âge. Ceux-ci ne peuvent participer qu'aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés, plus une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

Dans le cas où le nageur ne souhaite pas participer à l'ensemble des épreuves dans lesquelles il s'est qualifié, il ne peut pas les remplacer par d'autres épreuves.

## Nageurs qualifiés à partir des championnats régionaux d'été

Sont autorisés à participer, les nageurs âgés de 14 ans et plus ayant réalisé lors des championnats régionaux d'été une performance correspondant à la grille de qualification « N2 50 m » de leur année d'âge. Ceux-ci peuvent participer aux épreuves pour lesquelles

















ils se sont qualifiés plus une épreuve complémentaire. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves.

Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve contenue dans la base fédérale et proposée sur l'espace extraNat. En cas d'absence de performance dans la base, ils ne pourront pas s'engager dans l'épreuve.

## PROCEDURE D'ENGAGEMENTS

À l'issue des championnats de Nationale 2 en bassin de 25 m, des championnats de Nationale 2 d'hiver et des championnats régionaux d'été, l'annuaire des qualifiés aux championnats de Nationale 2 d'été sera actualisé sur le site internet FFN.

Les engagements doivent s'effectuer via l'interface extraNat.

Tarif: 9 € par engagement sur une épreuve individuelle à régler par chèque libellé à l'ordre du GIE IRSO puis à adresser au Comité Régional d'Aquitaine, 161 Rue Judaïque, 33 000 BORDEAUX.

## Accès aux Championnats Nationaux:

À partir de ces championnats, les nageurs peuvent se qualifier aux épreuves nationales suivantes :

- Championnats de France Cadets et Critérium National 16 ans et plus ;
- Championnats de France 15 ans et moins.

## MISE A DISPOSITION DU BASSIN

Le bassin sera à mis disposition des compétiteurs pour l'échauffement, pour une durée de 2h00 avant le début des épreuves de chaque réunion. Il sera également disponible la veille de la compétition *i.e.* jeudi 9 juillet 2015 de 16h à 20h.

#### **RECOMPENSES**

1 médaille et 1 lot aux 3 premiers.

















# PROGRAMMES ET HORAIRES DE LA COMPETITION

## **REUNION TECHNIQUE**

La réunion technique aura lieu le vendredi 10 juillet 2015 à 10h.

## **PROGRAMME**

Vendredi 10 juillet 2015							
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 00 ● Début des épreuves : 17 h 00						
1 - 50 Dos dames (séries) 2 - 50 Dos messieurs (séries) 3 - 100 Brasse dames (séries) 4 - 100 Brasse messieurs (séries) 5 - 200 Papillon dames (séries) 6 - 200 Papillon messieurs (séries) 7 - 200 NL dames (séries) 8 - 200 NL messieurs (séries) 9 - 1500 NL dames (séries lentes) 10 - 1500 NL messieurs (séries lentes)	11 - 1500 NL dames (série rapide) 12 - 1500 NL messieurs (série rapide) 13 - 50 Dos dames (finales C*, B, A) 14 - 50 Dos messieurs (finales C*, B, A) 15 - 100 Brasse dames (finales C*, B, A) 16 - 100 Brasse messieurs (finales C*, B, A) 17 - 200 Papillon dames (finales C*, B, A) 18 - 200 Papillon messieurs (finales C*, B, A) 19 - 200 NL dames (finales C*, B, A) 20 - 200 NL messieurs (finales C*, B, A)						
Samedi 11	Samedi 11 juillet 2015						
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 15 h 00 ● Début des épreuves : 17 h 00						
21 - 100 Papillon dames (séries) 22 - 100 Papillon messieurs (séries) 23 - 50 Brasse dames (séries) 24 - 50 Brasse messieurs (séries) 25 - 50 NL dames (séries) 26 - 50 NL messieurs (séries) 27 - 200 Dos dames (séries) 28 - 200 Dos messieurs (séries) 29 - 200 4 N dames (séries) 30 - 200 4 N messieurs (séries) 31 - 400 NL dames (séries) 32 - 400 NL messieurs (séries)	33 - 100 Papillon dames (finales C*, B, A) 34 - 100 Papillon messieurs (finales C*, B, A) 35 - 50 Brasse dames (finales C*, B, A) 36 - 50 Brasse messieurs (finales C*, B, A) 37 - 50 NL dames (finales C*, B, A) 38 - 50 NL messieurs (finales C*, B, A) 39 - 200 Dos dames (finales C*, B, A) 40 - 200 Dos messieurs (finales C*, B, A) 41 - 200 4 N dames (finales C*, B, A) 42 - 200 4 N messieurs (finales C*, B, A) 43 - 400 NL dames (finales C*, B, A) 44 - 400 NL messieurs (finales C*, B, A)						

















Dimanche 12 juillet 2015					
Ouverture des portes : 7 h 00 • Début des épreuves : 9 h 00	Ouverture des portes : 14 h 00 • Débu des épreuves : 16 h 00				
45 - 400 4 N dames (séries) 46 - 400 4 N messieurs (séries) 47 - 50 Papillon dames (séries) 48 - 50 Papillon messieurs (séries) 49 - 200 Brasse dames (séries) 50 - 200 Brasse messieurs (séries) 51 - 100 Dos dames (séries) 52 - 100 Dos messieurs (séries) 53 - 100 NL dames (séries) 54 - 100 NL messieurs (séries) 55 - 800 NL dames (séries lentes) 56 - 800 NL messieurs (séries lentes)	57 - 800 NL dames (série rapide) 58 - 800 NL messieurs (série rapide) 59 - 50 Papillon dames (finales C*, B, A) 60 - 50 Papillon messieurs (finales C*, B, A) 61 - 200 Brasse dames (finales C*, B, A) 62 - 200 Brasse messieurs (finales C*, B, A) 63 - 100 Dos dames (finales C*, B, A) 64 - 100 Dos messieurs (finales C*, B, A) 65 - 400 4 N dames (finales C*, B, A) 66 - 400 4 N messieurs (finales C*, B, A) 67 - 100 NL dames (finales C*, B, A) 68 - 100 NL messieurs (finales C*, B, A)				

**NB -** La finale C\* est protégée et réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) non qualifiés aux finales A ou B. Une finale D réservée aux nageurs minimes (14-15 ans) sera ajoutée.

















GRILLE DE QUALIFICATION (performances à réaliser lors des championnats régionaux d'Eté)

DAMES								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:30.78	0:30.38	0:29.82	0:29.55	0:29.11	0:28.80	0:28.63	0:27.93
100 NL	1:07.15	1:06.29	1:05.06	1:04.48	1:03.50	1:02.83	1:02.47	1:00.94
200 NL	2:26.25	2:24.37	2:21.69	2:20.43	2:18.31	2:16.85	2:16.05	2:12.72
400 NL	5:06.28	5:02.34	4:56.71	4:54.09	4:49.63	4:46.58	4:44.92	4:37.94
800 NL	10:31.21	10:23.10	10:11.50	10:06.10	9:56.91	9:50.61	9:47.19	9:32.81
1500 NL	20:15.74	20:00.13	19:37.78	19:27.37	19:09.68	18:57.56	18:50.96	18:23.27
50 Dos	0:35.42	0:34.96	0:34.31	0:34.01	0:33.49	0:33.14	0:32.95	0:32.14
100 Dos	1:16.16	1:15.18	1:13.78	1:13.13	1:12.02	1:11.26	1:10.85	1:09.11
200 Dos	2:43.14	2:41.05	2:38.05	2:36.65	2:34.28	2:32.65	2:31.77	2:28.05
50 Bra.	0:39.18	0:38.67	0:37.95	0:37.62	0:37.05	0:36.66	0:36.44	0:35.55
100 Bra.	1:25.43	1:24.33	1:22.76	1:22.03	1:20.79	1:19.94	1:19.47	1:17.53
200 Bra.	3:03.50	3:01.15	2:57.77	2:56.20	2:53.53	2:51.70	2:50.71	2:46.53
50 Pap.	0:32.78	0:32.35	0:31.75	0:31.47	0:30.99	0:30.67	0:30.49	0:29.74
100 Pap.	1:13.47	1:12.53	1:11.18	1:10.55	1:09.48	1:08.75	1:08.35	1:06.67
200 Pap.	2:41.55	2:39.48	2:36.51	2:35.13	2:32.78	2:31.16	2:30.29	2:26.61
200 4 N.	2:46.65	2:44.51	2:41.44	2:40.02	2:37.59	2:35.93	2:35.03	2:31.23
400 4 N.	5:51.67	5:47.15	5:40.69	5:37.68	5:32.56	5:29.05	5:27.14	5:19.13

















MESSIEURS								
	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et plus
50 NL	0:28.28	0:27.82	0:26.76	0:26.19	0:25.70	0:24.88	0:24.75	0:24.40
100 NL	1:02.45	1:01.43	0:59.09	0:57.83	0:56.76	0:54.94	0:54.65	0:53.89
200 NL	2:18.10	2:15.84	2:10.66	2:07.88	2:05.51	2:01.49	2:00.84	1:59.16
400 NL	4:53.59	4:48.79	4:37.77	4:31.87	4:26.84	4:18.28	4:16.91	4:13.34
800 NL	10:11.62	10:01.61	9:38.66	9:26.36	9:15.88	8:58.05	8:55.19	8:47.75
1500 NL	19:24.01	19:04.97	18:21.29	17:57.88	17:37.94	17:04.00	16:58.56	16:44.40
50 Dos	0:32.72	0:32.18	0:30.96	0:30.30	0:29.74	0:28.78	0:28.63	0:28.23
100 Dos	1:10.71	1:09.55	1:06.90	1:05.47	1:04.26	1:02.20	1:01.87	1:01.01
200 Dos	2:34.26	2:31.74	2:25.95	2:22.85	2:20.20	2:15.71	2:14.99	2:13.11
50 Bra.	0:35.93	0:35.35	0:34.00	0:33.27	0:32.66	0:31.61	0:31.44	0:31.01
100 Bra.	1:18.78	1:17.49	1:14.53	1:12.95	1:11.60	1:09.30	1:08.93	1:07.97
200 Bra.	2:51.29	2:48.49	2:42.06	2:38.62	2:35.68	2:30.69	2:29.89	2:27.81
50 Pap.	0:30.65	0:30.15	0:29.00	0:28.38	0:27.86	0:26.96	0:26.82	0:26.45
100 Pap.	1:08.37	1:07.25	1:04.69	1:03.31	1:02.14	1:00.15	0:59.83	0:59.00
200 Pap.	2:31.84	2:29.36	2:23.66	2:20.60	2:18.00	2:13.58	2:12.87	2:11.02
200 4 N.	2:36.08	2:33.53	2:27.67	2:24.53	2:21.86	2:17.31	2:16.58	2:14.68
400 4 N.	5:32.98	5:27.53	5:15.03	5:08.34	5:02.63	4:52.93	4:51.37	4:47.32

















## PUBLICATION DES RESULTATS

#### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

Soucieuse de s'inscrire dans le cadre du développement durable, la Commission des Organisations du Comité Midi-Pyrénées de Natation et le SO Millau Natation souhaitent s'engager dans la maîtrise de la consommation du papier, par une réduction significative du tirage des résultats. Aussi, il a donc été décidé de ne plus procéder au tirage papier des exemplaires à destination des clubs lors de ces Championnats Nationale 2 d'Eté.

## **AFFICHAGE DES RESULTATS**

Les résultats seront affichés au fur et mesure du déroulement de la compétition.

## **DIFFUSION DES RESULTATS**

Les résultats pourront être consultés et téléchargés à partir du site officiel du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation (midipyrenees.ffnatation.fr) au format PDF ou HTML.

















## INFORMATIONS DIVERSES

#### **DELEGUE FEDERAL ET JUGE-ARBITRE**

Le Délégué Fédéral de la compétition est Alain FELZINE. Les Juges Référents sont Laurent LAMANILEVE et Jacques BOULESTEIX.

#### COUVERTURE MEDICALE DU MEETING

La couverture médicale de cette compétition est assurée par le Docteur Françoise MAUPAS-SCHWALM, membre du Comité Midi-Pyrénées de Natation pour l'olympiade 2012-2016.

## **DROIT A L'IMAGE**

L'organisateur a missionné un photographe pour réaliser des clichés lors du déroulement de ces Championnats de Nationale 2 Eté ou lors des podiums. Les nageurs, de par leur inscription et le paiement de leurs engagements, autorisent la presse, le comité d'organisation à exploiter les données individuelles, les images et photos réalisées sur la course et pendant la proclamation des résultats.

Cette autorisation couvre les photographies et les films qui pourront être pris à la Piscine Municipale de Millau durant les 10, 11 et 12 juillet 2015 également à reproduire, diffuser et publier l'image, le nom, du nageur participant à cette réunion sur tous les supports et tous les formats actuels et à venir notamment, papier, supports audio et vidéo, analogique et numérique, services en ligne sur tous les réseaux, destinés à un public interne ou externe, faites à titre gratuit ou onéreux.

L'autorisation de reproduction, diffusion et publication de l'image du nageur est valable pour une durée de trois années à compter du 10 juillet 2015. L'autorisation de photographier, de filmer le nageur, de reproduction, diffusion et de publication de l'image est consentie à titre gratuit.

Dans le cas où le nageur ou son représentant légal s'opposerait à ce droit à l'image au profit du Comité Régional Midi-Pyrénées de Natation, il devra en faire la demande écrite avant le début de la compétition, soit le 10 juillet 2015 à 9h.

















## LISTE DES HOTELS

## **DELTOUR HOTEL**

Zone Commerciale Rue de Salelle 12 100 MILLAU

**2**: 05.65.60.85.25

## **DELTOUR HOTEL MILLAU CITY**

Boulevard Cardinal François Marty Giratoire Les Hauts du Crès 12 100 MILLAU

**2**: 05.65.58.10.10

## HOTEL CAMPANILE

Zone Artisanale Cap du Crès Rue de Salelle 12 100 MILLAU

2: 05.65.59.17.60

## **HÔTEL IBIS**

Rue du Sacré Coeur 12 100 MILLAU 2 : 05 65 59 29 09

e-mail: h5613@accor.com

## **HÔTEL MERCURE**

Rue du Sacré Coeur 12 100 MILLAU

☎: 05 65 59 29 09 e-mail: h5613@accor.com

















## **RESERVATION REPAS**

	Prix repas	Nombre de repas	Prix total
Jeudi 9 juillet soir :			
- Buffet d'entrée			
- Poulet basquaise + Riz.	10 €		
- Laitage + Dessert.			
Vendredi 10 juillet midi :			
- Buffet d'entrée			
- Sauté de dinde + Pâtes fraiches.	10 €		
- Laitage + Dessert.			
Vendredi 10 juillet soir :	ı		
- Buffet d'entrée			
- Lasagne Bolognaise.	10 €		
- Laitage + Dessert.			
Samedi 11 juillet midi :			
- Buffet d'entrée			
- Hachis Parmentier de bœuf à la pomme de terre	10 €		
fraiche.			
- Laitage + Dessert.			
Samedi 11 juillet soir : - Buffet d'entrée	T		
- Sauté de veau + semoule.	10 €		
- Laitage + Dessert.	10 €		
Dimanche 12 juillet midi :			
- Buffet d'entrée	I		
- Poulet au curry + Pâtes fraiches.	10 €		
- Laitage + Dessert.	10 C		
Dimanche 12 juillet soir :			
PANIER REPAS			
1 Quiche – 1 sandwich – 1 paquet de chips – 1	0.6		
compote et 1 yaourt à boire – 1 gâteau – 1	8 €		
bouteille d'eau.			
	Total :		

CLUB			
Nom		Prénom	
Adresse			
Tél. (Porta préférence	able de e)		

Merci de joindre votre paiement par chèque à l'ordre de « SOM NATATION »

Feuillet à retourner avec votre règlement au :

SOM NATATION - Rue de la Prise d'Eau - 12 100 MILLAU

## Date limite de réservation le Mercredi 1<sup>er</sup> Juillet 2015

















## **MILLAU**

Millau (Milhau en occitan rouergat) est une commune française de la région Midi-Pyrénées. Située dans le département de l'Aveyron, dont elle est sous-préfecture, elle est à 70 km de Rodez, de l'Aveyron. Elle fait partie de l'ancienne province du Rouergue où l'on parle une forme d'occitan: le dialecte rouergat. Ses habitants s'appellent les Millavois et Millavoises.

Le territoire de cette commune constitue une partie du parc naturel régional des Grands Causses. Le territoire de cette commune matérialise une fraction sud du Massif central. De grande superficie (16 823 hectares, 25e commune de France métropolitaine la plus étendue), le territoire communal s'étend au cœur des Grands Causses, sur une partie du Causse Rouge (à l'est du plateau du Lévézou), une partie du Larzac et une partie du Causse Noir. La ville chef-lieu se situe dans la partie basse de la commune, dans une vaste dépression au confluent du Tarn et de la Dourbie à environ 340 m d'altitude. Le territoire de la commune de Millau est marqué par l'élevage du bétail entretenant des pelouses naturelles d'un grand intérêt écologique, de champs, de prairies temporaires... Il se compose également d'une multitude de gorges, ravins et défilés qui font l'originalité de ce pays. Ces territoires ruraux à dominance agricole comme le reste de cette région fragile, sont protégés par le parc naturel régional des Grands Causses.





La flore contient plus de 2 000 espèces. Présence d'asperge à feuilles aigües, d'aphyllanthe de Montpellier, de chèvrefeuille d'Étrurie, de silène d'Italie... Durant la saison estivale, les terres les plus élevées de la commune ne conservent pas l'eau des précipitations et se comportent de façon aride. La faune protégée et régulée, pour certains gibiers, par les missions de chasse, rassemble caille des blés, faucon hobereau, éperviers, lézards, cerfs, sangliers, chevreuils, mouflons... Du fait de l'étalement de la ville de Millau vers les gorges du Tarn, la vallée de la Dourbie, les hauteurs en direction du plateau du Lévezou, la biodiversité est en régression sur la partie urbanisée de la commune mais aussi aux alentours par la simple présence des promeneurs venant de cette ville. L'agrandissement du lit de la rivière Tarn au niveau de la ville et la création d'un bras de décharge de crue lié à son agrandissement a fortement ralenti et abaissé le niveau de ce cours d'eau qui voit dorénavant proliférer la renoncule aquatique qui se plaît dans cette eau stagnante. Cela a également entraîné une régression des populations sauvages de truites fario sur ce secteur. Également l'imperméabilisation par bétonnage et goudronnage de vastes surfaces a considérablement augmenté l'eau des précipitations rejetée directement à la rivière induisant des phénomènes dits « chasse d'eau » assez destructeurs pour la faune aquatique et les berges.

La ville est née, il y a près de 3000 ans, sur les hauteurs de la Granède, avant de descendre, vers le IIe ou le Ie siècle av. J.-C., sur la rive gauche du Tarn dans la plaine alluviale du confluent qui va lui donner son nom gaulois : Condatomagus (condato signifie confluent et magos, le marché). La cité devient un centre important de fabrication de céramique de luxe sigilée dit de la

















Graufesenque qui était exportée dans tout l'Empire romain. Et puis, vers le milieu du IIe siècle, le commerce s'effondre à cause de la concurrence de nouveaux centres de production et Condatomagos périclite. Avec les invasions barbares des IVe-Ve siècle, la ville s'installe définitivement sur l'autre rive du Tarn, à l'intérieur d'une boucle de la rivière. Elle changera de nom à cette occasion pour devenir Amiliavum, qui deviendra Amilhau, puis Milhau en Rouergat ou Millau en Français.

Au IXe siècle, la ville est un gros bourg qui devient le siège d'une viguerie et déjà le centre du gant d'agneau. Elle s'entoure alors de remparts. Au Xe-XIe siècle c'est la naissance de la vicomté de Millau. Dès le XIe siècle la cité passe successivement sous domination des comtes de Provence, de Barcelone puis des rois d'Aragon avec en 1112 le mariage de la fille du vicomte de Millau et de Béranger III, futur Roi d'Aragon. En 1187, le Roi d'Aragon lui concède le sceau et la liberté communale par charte consulaire. Le consulat ainsi créé, est chargé d'administrer la ville, de lever l'impôt et d'appliquer la justice. En 1271, Millau passe à la couronne des rois de France.

En 1361, au cours de la guerre de Cent Ans, la ville passe sous domination anglaise. Le retour à la paix au XVe siècle donne à la ville un nouvel élan. C'est Louis XI qui rattache Millau à la couronne en 1476 par ses lettres patentes.

Ville de foires et drapante, Millau se développe au XVIe siècle avec la croissance économique. Elle passe de 3500 habitants en 1515 à 5500 habitants en 15475. Les prémisses de la Réforme atteignent Millau dès le milieu du XVIe siècle, faisant rapidement de la ville une place forte protestante. La ville accueillit notamment plusieurs assemblées politiques de huguenots notamment en 1573 et 1574, qui marquèrent la création des Provinces de l'Union. Durant, un siècle les protestants vont dominer politiquement et économiquement Millau. La révocation de l'Édit de Nantes en 1685 contraint les notables protestants à l'exil, ce qui désorganisa l'industrie gantière.

Au XVIIIe siècle, l'industrie drapière laisse la place à l'industrie du cuir et de la peau qui se développe après 1750.

Le XIXe siècle voit le développement de l'industrie du gant, la modernisation et l'expansion de la ville. Entre 1835 et 1837, de nombreux travaux d'embellissement de la ville sont lancés : construction d'une fontaine et d'une halle au blé, place Maréchal-Foch, d'un palais de justice, boulevard de l'Ayrolle. Le mouvement républicain se développe parmi les ouvriers tanneurs, mégissiers et gantiers. Il est illustré par la tentative de résistance au coup d'État de Louis Napoléon Bonarparte, le 2 décembre 1851. D'importants travaux d'urbanisme sont également réalisés pendant le second Empire, sous l'impulsion du maire, le banquier Achille Villa.

Au XXe siècle, près de 12 000 personnes sur les 18 000 que compte la ville, vivent de l'industrie des cuirs et peaux. Mais la prospérité est parfois marquée par des conflits sociaux. Ainsi, la crise économique de 1929 a des répercussions à Millau avec la faillite de la banque Villa en 1934. La ville est paralysée par une grève générale de six mois pendant l'hiver 1934-1935, à la suite de la décision des patrons gantiers de baisser de 25 à 30 % les salaires des ouvriers. Les ouvriers cèdent finalement car la famine gagne peu à peu la ville.

L'industrie gantière commence à décliner dans les années 1960, et Millau devient une ville de services.

De nos jours, Millau conserve une activité de cuir et de peau, spécialisée dans le luxe, et les entreprises fabriquent plus de 800 000 gants par an, ce qui représente le tiers de la production française.

















À la fin du XXe siècle, en 1999, une action militante, très médiatisée, du syndicat agricole Confédération paysanne, a fait parler de cette commune. Cette action fut organisée en réaction aux surtaxes douanières des États-Unis d'Amérique sur divers productions agroalimentaires dont le fromage au lait cru de brebis de Roquefort-sur-Soulzon. Les États-Unis avait trouvé ce moyen de pression pour chercher à imposer aux Européens l'importation de viande de vache élevée aux hormones de croissance. Cette action fut menée à bien par un groupe de paysans militants avec, parmi eux, l'éleveur de brebis, député européen depuis 2009, José Bové sur le chantier d'assemblage d'une sandwicherie franchisée McDonald's.

Diverses manifestations liées aux poursuites judiciaires engagées contre les « démonteurs » du chantier ont suivi. Parmi ces manifestations, la plus notable est celle des 8, 9 et 10 août 2003 (appelé Larzac 2003). À l'initiative de la Confédération paysanne un rassemblement de centaines de milliers de personnes sympathisants de la cause altermondialiste sur le causse du Larzac mêlant débats, ateliers de travail et concerts.















